



TRAITEMENT DE L'EAU

315 - ALGICIDE

MODE D'EMPLOI DU 315 COMME ALGICIDE DANS LES PISCINES
(en combinaison avec du chlore comme bactéricide)

PROPRIÉTÉS

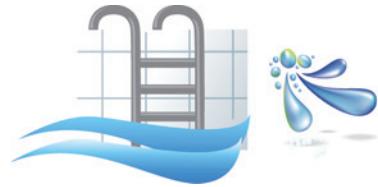
Pour une piscine où l'on ne désire pas seulement supprimer les algues mais aussi les bactéries, l'emploi de la combinaison « **315** » + « **CHLORE** » est la solution idéale.

La combinaison des deux produits présente l'avantage d'avoir une efficacité algicide et bactéricide importante avec un besoin en substance active bien inférieur à l'emploi exclusif du « **315** » (comme algicide) ou de « **CHLORE** » (comme bactéricide).

1. TRAITEMENT AU « CHLORE » (eau de javel)

Début du traitement : 0,6 à 1 ppm chaque jour pendant 4 semaines.

Traitement de maintenance : Tous les 2 jours environ, la moitié de la dose susmentionnée, pour maintenir une concentration de 0,6 à 1 ppm.



2. TRAITEMENT ALGICIDE AU « 315 »

Début du traitement : 40 ml de « **315** » par m3 d'eau.

Traitement de maintenance : 20 ml de « **315** » par m3 d'eau à ajouter tous les 8 à 10 jours.

Renouvellement après chaque averse :

► Piscine non couverte : ajouter 13 ml de « **315** » par m3 d'eau.

Entretien des abords immédiats du bassin :

► Sanitizing : 20 ml de « **315** » par litre d'eau.
► Désinfection : 60 ml de « **315** » par litre d'eau.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect	Liquide	Densité à 20°C	0,985 ± 0,010
Couleur	Bleu	pH	7 ± 0,05

MODE D'EMPLOI

Précautions d'emploi :

La quantité de « **315** » nécessaire pour une piscine est ajoutée en 2 fois pour garantir une répartition régulière du produit. Diluer chaque moitié de la quantité totale de « **315** » nécessaire sur toute la surface de l'eau du bassin, de préférence à l'aide d'un arrosoir à pomme.

Mesure de précaution :

Il est recommandé de commencer le traitement algicide/bactéricide dans un bassin pré-nettoyé. La quantité calculée d'eau de javel est ajoutée à l'eau du bassin et ce n'est que lorsque le « **CHLORE** » s'est bien réparti dans ce dernier que l'on procède à l'addition de l'algicide (± 2 à 3 heures plus tard). Les bactéricides et algicides sont nocifs pour les poissons, néanmoins le « **315** » est **BIODEGRADABLE** dans un délai relativement court. « **315** » est à manipuler avec précautions et il est **irritant pour les yeux**.

Il est recommandé d'éviter le contact avec la peau et les yeux et de rincer abondamment à l'eau en cas de projections.

Les quantités de « **315** » ici préconisées comme algicide, sont sans inconvénients pour l'homme (pas d'irritation de la peau, ni des yeux).

Contient du chlorure de didecyldimethyl ammonium : 49 g/l

La date limite d'utilisation de ce produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

Les informations contenues dans la présente fiche sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Cependant, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme apportant une garantie, ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.